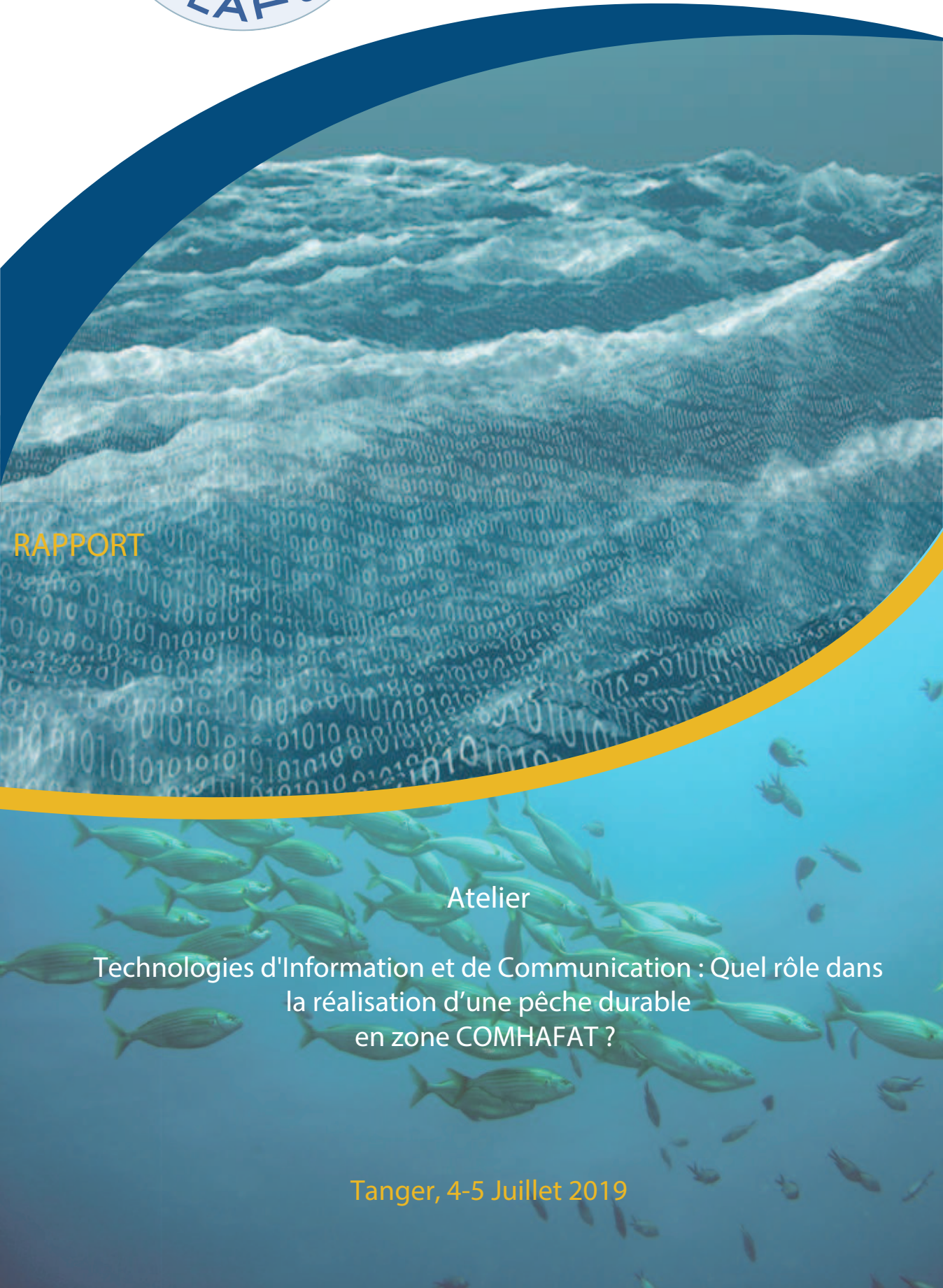




CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION
HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE



RAPPORT

Atelier

Technologies d'Information et de Communication : Quel rôle dans
la réalisation d'une pêche durable
en zone COMHAFAT ?

Tanger, 4-5 Juillet 2019

I- NOTE INTRODUCTIVE

La situation mondiale des ressources de la pêche se dégradent d'année en année. Selon la FAO, la proportion de stocks de poissons exploités à un niveau biologiquement durable, est passée de 90% en 1974 à 66,9 % en 2015, tandis que celle des stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passée de 10% en 1974 à 33% 2015.

Cette évolution est le résultat de nombreuses décennies d'une exploitation effrénée des ressources halieutiques que l'on croyait inépuisables, de pratiques de pêche non responsables et de la dégradation du milieu marin. Avec les progrès technologiques et l'accroissement des populations côtières, cette tendance n'est pas près d'être renversée si des efforts supplémentaires ne sont pas entrepris pour une mise en œuvre efficace des mesures prises par la communauté internationale pour y remédier.

La surexploitation des ressources halieutiques comporte de toute évidence, des coûts aussi bien économiques, sociaux qu'environnementaux. Le fait d'interrompre ce processus et de donner aux stocks le temps de se régénérer permettrait d'accroître les rendements dans la durée pour ce secteur. Une telle action s'impose pour stabiliser aussi bien les ressources halieutiques que le secteur de la pêche. D'un autre côté, il est essentiel de réfléchir aux solutions et mesures alternatives en tenant compte de toutes les dimensions (environnementale, socio-économique, politique, culturelle...) afin de trouver la solution durable et efficace.

Dans ce contexte, les Technologies d'Information et de Communication (TIC) pourraient constituer un formidable levier pour accélérer les progrès en matière de réalisation d'une pêche durable. Elles constituent aujourd'hui un grand espoir pour mettre fin de façon radicale à la surexploitation des stocks de poissons ou du moins à en limiter le rythme et freiner la détérioration du milieu marin.

Ainsi l'avènement des TIC serait capable d'introduire dans la gestion de la pêche des outils dont l'application permettrait d'assurer une exploitation durable des ressources marines et de l'environnement marin.

La question que nous aborderons lors de notre rencontre, porte sur les Technologies de l'information et de la Communication : *Peuvent-elles, et doivent-elles, jouer un rôle, et lequel, à la fois pour la sauvegarde du patrimoine halieutique, de sa protection et même de sa valorisation ?* En d'autres termes, les nouvelles technologies permettent-elles d'envisager différemment la problématique de la raréfaction des ressources halieutiques ? ou comment les TIC pourraient participer aux efforts de la communauté internationale à pérenniser les stocks de poissons ?

Avant d'aborder cette question et afin de bien comprendre le contexte de l'utilisation des TIC dans le secteur marin, il nous semble important :

- D'une part de passer en revue les principales menaces auxquelles font face les ressources marines en général et halieutiques en particulier et qui mettent sérieusement en péril leur durabilité,
- D'autre part de préciser la portée et l'impact des principales utilisations/applications des outils TIC en matière de gestion des ressources marines dans le souci de stopper leur dégradation et d'en assurer la durabilité.

Ensuite, il sera nécessaire

- De préciser la problématique qu'ouvrent les TIC dans les dynamiques de la gestion de la pêche et des activités connexes, particulièrement dans le contexte de pays à niveau de développement comparable à ceux de la zone COMHAFAT.

Enfin, nous essayerons

- De proposer des pistes pour une mise en œuvre adéquate des applications de TIC à même de contribuer efficacement à la durabilité des ressources marines dans la Région.

II- INTRODUCTION

1. Les 4 et 5 Juillet 2019, s'est tenue à Tanger (Maroc) un atelier sous le thème " **Les Technologies d'Information et de Communication : Quel rôle dans la réalisation d'une pêche durable en zone COMHAFAT ?** ".
2. Ont participé à cette réunion :
 - Les délégués des Etats membres suivants : Angola, Benin, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Equatoriale, Liberia, Maroc, Nigeria, Sénégal, Sierra-Leone, Togo ;
 - L'INRH ;
 - La FAO-RSN ;
 - La CGPM ;
 - Les organisations sous régionales CPCO, COREP et CSRP ;
 - Des représentants de la société civile : OMPDA ;La liste des participants est attachée à l'**ANNEXE I**.

CEREMONIE D'OUVERTURE

3. Ouvrant la séance au nom de Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, Monsieur **Diomadé Baba Maxime** administrateur du Centre de Surveillance des Pêches, a remercié le Royaume du Maroc pour l'organisation des assises, et félicité le Secrétariat de la COMHAFAT pour la qualité de leur organisation. Il a exhorté tous les participants à s'impliquer fortement dans la réussite des travaux, et a déclaré l'ouverture des travaux.
4. Il a ensuite souligné l'importance de cette réunion et a félicité la COMHAFAT pour cette initiative en faveur du développement de la pêche durable en raison de l'importance économique et social de ce secteur pour les Etats membres.
5. Il a enfin déclaré ouverts les travaux de cet atelier.
6. Dans son mot introductif, Monsieur Mohamed **BENBARI**, directeur du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime, a souhaité, au nom du Ministre marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cet atelier.

7. Il a souligné que le Royaume du Maroc accorde une importance primordiale à la gestion de ses ressources halieutiques et à leur durabilité, qui constitue un axe majeur de la stratégie "**Halieutis**", et fait grandement recours aux TIC.
8. Il a rappelé que le Département de la pêche du Maroc, dispose d'une entité administrative de coordination du contrôle des activités de la pêche, d'une plateforme juridique actualisée, de procédures et méthodologies opérationnelles, d'une surveillance par VMS, et d'outils électroniques avancés pour le suivi de la traçabilité des captures.
9. Il a émis le vœu que les participants procèdent à des échanges fructueux.
10. La parole est revenue à Mme **Eliana HABERKON**, de la FAO. Elle a remercié la COMHAFAT pour l'invitation qui lui a été adressée pour l'associer à cette rencontre qui traite d'un sujet important pour le développement durable du secteur des pêches dans le monde et en Afrique.
11. Elle a rappelé l'importance des TIC pour la gestion durable des ressources halieutiques. En félicitant la COMHAFAT pour cette initiative, elle a rappelé la disponibilité de la FAO à renforcer sa collaboration avec les ORGP, pour une coopération fructueuse.
12. Monsieur **Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a remercié les autorités marocaines à travers Monsieur **Aziz AKHANNOUCH**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc, pour son appui constant à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique.
13. Il a rappelé que cet atelier s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la COMHAFAT au titre de l'année 2019 et se veut une contribution aux efforts de la communauté internationale à la promotion d'une pêche durable, et à la réalisation du plein potentiel du secteur de la pêche aux économies des Etats membres.
14. Il a ensuite évoqué que le but de cette rencontre est d'organiser un forum d'information et d'échanges de vue entre les participants sur les diverses questions relatives à la promotion de la pêche durable à travers l'introduction des TIC dans la gestion des ressources halieutiques.
15. Il a remercié la Côte d'Ivoire pour sa présidence remarquable de la COMHAFAT, l'OFCF pour son appui et son accompagnement, et les organisations sous régionales pour leur coopération.

16. La conduite des travaux de l'atelier a été confiée à l'unanimité à Monsieur **Emile ESSEMA**, Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).

III- ORDRE DU JOUR

17. Un tour de table a permis à chaque participant de se présenter.

18. L'ordre du jour a été discuté et adopté à l'unanimité (**ANNEXE II**).

IV- DEROULEMENT DE TRAVAUX

19. Les travaux se sont déroulés en plénière et la réunion a suivi diverses présentations qui s'articulent autour des axes suivants :

- Les principales menaces sur la durabilité des ressources marines ;
- L'importance de la communication dans la gouvernance de la pêche ;
- L'utilisation des TIC pour la gestion rationnelle de la pêche ;
- La situation numérique des pays de la zone COMHAFAT ;

20. Les 2 présentations de la **Section 1** ont ouvert le cycle des exposés, sous le thème des Menaces sur la durabilité de la pêche.

- **La dégradation des ressources marines : la surpêche –**

Par M. Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

La situation mondiale des ressources de la pêche se dégrade d'année en année, cette situation est encore plus visible dans les pays en développement qui subissent parfois la surpêche (pêche excessive, légale ou illégale) comme une fatalité. Cette situation n'est pas sans conséquences sociales, économiques et environnementales. Si cette tendance perdure, il est fort à parier que les conséquences seront désastreuses particulièrement pour les pays dits en voie de développement et pour lesquelles les ressources halieutiques sont une importance composante vitales de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il est donc plus qu'urgent de renverser cette tendance. En raison du fort potentiel des TIC, l'introduction de celles-ci, en plus des solutions déjà établies dans la gestion des pêches, pourrait être salutaire dans la lutte contre la surpêche.

L'exposé de M. Benabbou a été illustré par un documentaire vidéo.

- **Communication : une nouvelle approche des défis de la gouvernance de la pêche.**

Par Madame Eliana HABERKON – FAO (**FIAP**)

En prenant l'exemple du RSN (Réseau des secrétariats des organismes régionaux des pêches) coordonné par le Secrétariat de la FAO/RSN, Madame Eliana

HABERKON a démontré que la communication est devenue un élément clé pour une planification et une mise en œuvre réussies des politiques et programmes de gestion de la pêche, principalement au niveau régional et axées sur les domaines suivants: rôle clé des organisations régionales de pêche. Elle a expliqué qu'en utilisant la communication en conjonction avec les instruments et outils pertinents, les politiques mondiales sont mises en pratique et que des informations pertinentes sont fournies aux groupes cibles qui, par des canaux appropriés, expriment leurs idées et leurs retours et apprennent de nouveaux comportements dans le contexte de la gestion de la pêche, devenant partie intégrante du processus de gouvernance de la pêche.

En mettant l'accent sur la communication pour le développement (ComDev), une approche entièrement participative (décideurs, pêcheurs, consommateurs, médias, etc.), qui utilise des outils modernes (téléphones portables, tablettes, Internet et systèmes / programmes d'échange et d'harmonisation de l'information) et données dans lesquelles la FAO fournit un appui, à savoir FIRMS).

Elle a expliqué que ComDev est un moteur important du développement durable des pêches et de l'aquaculture, qui implique un processus de communication axé sur les résultats, fondé sur le dialogue et la participation, permettant aux principales parties prenantes de faire entendre leur point de vue, de partager leurs connaissances et leurs informations et de participer activement à leur propre développement. Le ComDev utilise une gamme de méthodes et d'outils, y compris les médias locaux et les TIC, pour maximiser l'impact des initiatives de développement visant à résoudre les problèmes de gouvernance des pêches

La Section 2 a porté sur **les TIC et la réalisation de l'ODD 14**. Trois présentations ont été faites.

- **Les TIC et le développement durable des pêches : Introduction et contexte général-**

Par M. Abdennaji LAAMRICH, chargé des projets à la COMHAFAT

En soulignant la place désormais incontournable des TIC dans tout domaine d'activité, il a insisté sur la nécessité d'une volonté politique forte, et d'une approche participative. Les TIC sont au cœur du développement durable, et le secteur des pêches ne saurait y échapper. Les TIC influencent la modernisation des techniques de pêche, la maîtrise des circuits de commercialisation, les campagnes pour les changements des lois et des habitudes, le contrôle des engins de pêche, le réseautage des acteurs, la collecte et le traitement des données relatives à la pêche.

L'ODD14 concernant la vie dans les mers, les TIC facilitent la surveillance par satellite des fonds marins, le suivi des stocks d'espèces halieutiques, la traque des

engins de pêche INN, la collecte et le partage des données marines. Le principal défi consiste en un partage rapide des informations, voire en temps réel.

- **Les applications TIC au service de la pêche durable**

Par M. Abdellatif EL ANKOUD, Consultant

Le Consultant a fait une revue des applications TIC les plus utilisés (VMS, AIS, VDS et ERS) dans le contrôle et la surveillance des activités de pêche et le système d'acquisition des données par radar (notamment les drones, moyen le moins coûteux). L'architecture intégrée et la combinaison de ces systèmes facilitent la collecte des données, leur analyse et leur diffusion.

Ensuite, la présentation montre comment les informations produites par ces systèmes ainsi que les différentes autres sources d'informations (registre des navires, patrouilleurs, inspections ...) seront centralisées dans un système d'information du contrôle de la pêche. Une description de l'architecture, des composants et des fonctions de ce système d'informations, a été effectuée. La présentation a abordé également le traitement et l'analyse de ces données pour suivre l'effort de pêche et les quotas et lutter contre la pêche illicite.

Enfin, la présentation a abordé brièvement les technologies destinées à minimiser les effets de la pêche fantôme, les prises accessoires et les rejets ainsi que les apports des Systèmes d'information Géographiques à la pêche durable. D'autres applications permettent de contrôler la « pêche fantôme » (notamment le marquage, la récupération ou la désintégration des filets perdus ou jetés en mer).

- **Les TIC et le contrôle de la pêche et la lutte contre la pêche INN au Maroc**

Par M. Abdellatif HMIDANE (Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime)

Remontant au lancement de la « Stratégie Halieutis » en 2009, Mr Hmidane a relevé les outils mis en place pour le contrôle des activités de pêche et la lutte contre la pêche INN : cadre légal, surveillance électronique des navires de pêche, plan national de contrôle. D'où la création en juin 2016 de la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime.

Par l'usage des outils récents des TIC, le Département a mis sur place un dispositif de traçabilité, une procédure entièrement informatisée, qui couvre toute la chaîne de valeur du poisson (déclaration des captures, commercialisation, cessions des captures et des produits, vente à l'export). Une application, baptisée « SAMAC », contrôle la certification des captures. Les TIC sont également au cœur du Plan national de contrôle des activités de la pêche maritime (mis en place en 2016), en facilitant l'approche préventive et opérationnelle de contrôle orienté basé sur l'analyse des risques, l'approche opérationnelle et la gestion des opérations de suivi et reporting.

Dans le même cadre, le département de la pêche a été doté d'un centre de surveillance des navires de pêche équipé par un système ultramoderne VMS, un logiciel de communication électronique des données ERS. Une étude de faisabilité est en cours pour la mise en place du système de surveillance EMS.

Après ces trois présentations de **la section 2**, les débats ont permis d'apporter des précisions sur les outils TIC les plus récents en gestion des pêches, et de partager l'expérience de quelques Etats membres.

Section 3 : Les TIC et la réalisation de l'ODD14 (suite)

Trois présentations ont meublé cette section.

- **Les TIC comme outils de recherche en sciences Halieutiques : Cas du Maroc.**

Par M. **Abdelmalek FARAJ**, Directeur Général de l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) – présenté par M. **Mohammed MALOULI IDRISSE**, Chef du Pôle Méditerranée.

L'INRH opte principalement pour les démarches d'information et de communication des travaux réalisés, de vulgarisation auprès des professionnels du secteur de la pêche et du grand public et de collecte des données qui peuvent être exploitées à une échelle locale, régionale, nationale et même globale.

L'INRH utilise les TIC pour trois démarches : information et communication des travaux réalisés, vulgarisation des résultats des recherches, collecte des données de la pêche sportive. La principale plate-forme est le site web (www.inrh.ma), dynamique et multifonctionnel, auquel s'ajoutent des applications accessibles au grand public : le guide des espèces, la bécasse en mer, la ceinture bleue, la pêche hauturière, la pêche sportive, suivi des écosystèmes pélagiques.

- **Utilisation des TIC pour la gestion rationnelle de la pêche dans la zone de compétence de la CGPM**

Par M. **Ahmed SLIMAN**, Consultant Juridique auprès du Secrétariat de la Commission Générale des Pêches de la Méditerranée (CGPM).

En 2015, la CGPM a pris l'initiative de lancer la Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ID-IUU), inscrite au calendrier officiel de l'ONU le 5 juin à partir de 2018. La célébration de 2019 était consacrée à donner une plus grande visibilité aux initiatives nationales des CPC dans la lutte contre la pêche INN et elle s'est déroulée à l'occasion de la « *Conférence de haut niveau de la CGPM sur les initiatives MedFish4Ever : avancées et engagements renouvelés* ». Dans ce cadre, les Prix décernés aux meilleures pratiques du domaine d'application de la CGPM axées sur les TIC, portaient sur l'utilisation des nouvelles technologies pour surveiller la flotte de pêche en tant

que RFDI et l'utilisation de drones, l'échange d'informations dans le cadre de plans d'application mobile pour améliorer la traçabilité de la capture de la flotte de pêche artisanale.

- **TIC et mass media au service de la pêche : l'expérience de l'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA)**

Par M. André NAOUSSI, Coordonnateur de l'OMPDA

L'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA) a été créé en mars 2016 à Accra (Ghana), par plus de cent professionnels des cinq régions du continent et de la diaspora, pour contribuer à résorber le déficit de communication sur la pêche en Afrique. Il a constitué un vaste réseau où s'échangent aussi bien les productions réalisées par les membres que les productions extérieures dignes d'intérêt. Dans la base de ses données (non exhaustive), l'on dénombre plus de deux cents articles, couvrant tous les types de supports (presse écrite, cybernétique, radio, tv, caricature, etc.). Ses plateformes digitales comprennent un site web (bilingue français-anglais), deux groupes WhatsApp (membres et Comité exécutif), une liste de messagerie électronique, une page Facebook, un compte Twitter (et bientôt un lien Flickr).

Les articles produits sont repris par les membres, avec pour seule contrainte la mention du Copyright (auteur et média). En plus des reportages sur les événements couverts, certains membres contribuent à la production et diffusion de supports de communication et sensibilisation.

Fort du profil pluriel de ses membres, de sa représentation sur tout le continent africain et dans la diaspora, l'OMPDA rêve de devenir un centre de production multimédia, un laboratoire de stratégies de communication, et un espace de sensibilisation multilingue (y compris langues locales) sur les questions de pêche en Afrique. Pour y parvenir, il espère bénéficier de tous types de soutiens.

Ces trois présentations ont donné lieu à des échanges sur les langues de développement des applications de l'INRH, une meilleure valorisation des initiatives de la CGPM, et un soutien accru aux médias pour leur implication dans la promotion de la pêche durable en Afrique.

Section 4 : Les TIC, opportunités ou occasion ratée pour les pays de la Région

Cette section regroupe deux présentations.

- **Situation numérique dans les pays de la zone COMHAFAT**

Sous la coordination de M. Abderrahmane CHEKAYRI, Consultant

Tour de table/Réponse au questionnaire et synthèse.

Cette présentation a consisté en un tour de table sur un questionnaire sur la perception des TIC dans les Etats membres et au sein des ORGP (cf. Questionnaire en Annexe). En dépit de contraintes financières et budgétaires, une réelle volonté se dégage dans les pays pour s'arrimer aux TIC, à la dématérialisation des procédures, à l'informatisation des principales activités publiques.

Et le secteur de la pêche en profite amplement, en dépit d'une faible pénétration auprès des pêcheurs artisans. Cependant, il faudrait renforcer les dispositifs de TIC et informatisation, notamment pour contrecarrer les moyens énormes mis en œuvre par les acteurs de la pêche INN.

Les contraintes pour une mise en œuvre efficiente des TIC dans la majorité des pays sont politiques, institutionnelles, administratives, techniques et humaines. Les prérequis demandent une forte volonté politique, l'implication du secteur privé et de la société civile, la prise en compte des travaux des universités et instituts de de recherche.

- **Etat des lieux et prérequis à l'utilisation des TIC pour la pêche**

Sous la coordination de M. Abdellatif EL ANKOUD, Consultant

Synthèse des réponses au questionnaire spécifique au secteur de la pêche et TIC, préalablement envoyé par courrier électronique aux participants.

La situation relative à l'utilisation des TIC dans les pays de la région n'est pas uniforme. Il y a de fortes disparités entre les pays. Mais les contraintes sont récurrentes (volonté politique peu forte, insuffisance de moyens financiers, humains et techniques).

Constat issu du questionnaire :

Dans la majorité des pays, on peut ressortir les constats suivants :

- Les stratégies d'intégration des TIC à la pêche ne sont pas concrètement élaborées mais des initiatives pour l'informatisation existent ;
- Tous les pays disposent des textes juridiques relatifs au contrôle de la pêche,
- Tous les pays disposent des organisations chargées du contrôle et de surveillance de la pêche (en général, le contrôle se fait en collaboration entre l'autorité chargées la pêche et celle chargée de la surveillance des côtes) ;

- Les plans d'aménagement des pêcheries ne sont pas encore complets. La majorité des pays définit des zones de pêches par rapport à la côte. Les quotas et les repos ne sont que rarement définis ;
- Les systèmes d'information de gestion de la pêche ne sont pas complètement réalisés. Des projets sont en cours de développement ;
- Les systèmes automatisés de contrôle sont utilisés à différents degrés ;
- Le système de traçabilité n'est pas informatisé et ne se fait que depuis la capture jusqu'au débarquement sauf pour les exportations ;
- La connectivité via satellite ne peut s'effectuer qu'à travers des opérateurs étrangers ;
- La couverture des réseaux mobiles nationaux est très limitée.

Suggestions :

- Elaborer une stratégie claire d'intégration des TIC à la pêche permettant de mettre à la disposition des entités chargées de la pêche les moyens organisationnels, humains et financiers ;
- Mettre à niveau et renforcer le système d'information de gestion de pêches existant pour couvrir tous les processus y compris le volet contrôle ;
- Mettre à niveau et renforcer les systèmes automatisés existants ;
- Recourir aux études et privilégier les projets pilotes pour mettre en place tout nouveau système pour bien maîtriser le contexte (prérequis techniques à bord et sur terre, niveau d'instruction des utilisateurs, ...) ;
- Prospector les nouveaux systèmes abordables que permet la technologie actuellement
- Définir les rôles et fluidifier l'échange d'information entre les autorités chargées du contrôle de la pêche

Par ailleurs, les participants ont exprimé le vœu de bénéficier de l'expérience avancée du Maroc dans ce domaine. Ils espèrent une meilleure coopération régionale, par l'échange d'expériences. Ils forment le vœu de bénéficier de renforcement de capacités.

La révolution numérique dans les pays en développement (Afrique) : entre illusion et réalité.

Par M. Abderrahmane CHEKAYRI, Consultant

Les pays en développement peuvent tirer parti de l'expérience acquise par les pays plus avancés pour entrer de plain-pied dans l'ère de la numérisation. En permettant une amélioration de la productivité et de la compétitivité et un

meilleur rendement à travers des méthodes de production durables à moindre coût, une fourniture plus efficace des services, les (N)TIC offrent une opportunité unique, d'une croissance économique durable.

Une transition tardive ou incomplète en raison de contraintes diverses non levées, pourrait être préjudiciables pour les pays en développement.

21. Toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante :

<http://www.comhafat.org/fr/actualites.php?id=92>

V- RESULTATS

22. Les présentations et débats ont permis à la réunion de :

- Confirmer l'importance de la pêche sur le plan socioéconomique pour les Etats de la région, notamment en matière de contribution au PIB, à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- Prendre conscience des différentes menaces qui guettent la durabilité des stocks des espèces marines ;
- Reconnaître le rôle potentiel des TIC dans l'amélioration de la gestion des pêcheries, la valorisation des produits de la pêche, le renforcement du commerce de poissons, la professionnalisation des acteurs et la formalisation des activités annexes.
- Relever la pertinence de l'introduction des TIC en faveur du développement de la pêche durable ;
- Convenir du rôle essentiel des organisations de coopération en matière de pêche (l'UA-BIRA, la COMHAFAT, la SCRIP, le CPCO et la COREP...) dans la promotion de l'utilisation des TIC dans la gestion de la pêche, notamment dans le suivi des activités de pêche et de la collecte des informations, deux composantes essentielles dans la stratégie mondiale de lutte contre la pêche INN ;

23. Les recommandations

A l'issue de la réunion, les participants ont formulé les recommandations consignées en **(ANNEXE IV)**.

24. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

À la fin de la réunion, Mme Eliana Haberkon a pris la parole pour faire une déclaration dans laquelle elle a rappelé les conclusions du Comité des pêches de la FAO lors de ses 32ème et 33ème sessions (respectivement en 2016 et 2018), demandant à la FAO le renforcement de la coopération régionale pour la gestion durable des pêches dans l'Atlantique Centre-Est, en collaboration avec toutes les entités concernées présentes dans la région. Elle a invité le secrétariat de la COMHAFAT et les participants à l'atelier (États membres et organisations régionales) à réfléchir ensemble dans le cadre d'une initiative commune visant à

engager un dialogue et à identifier les étapes permettant de mettre en œuvre la demande du COFI.

25. Les travaux de l'atelier sont déclarés clos à 13 :30

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PAYS	NOMS & PRENOMS	TITRE	E-MAIL
1	Angola	Mr Antonio Barradas JOQUIM DA COSTA	Directeur des Pêches	barradantonio@hotmail.com
2	Bénin	Mr Brito URBAIN THIBAUTHEON ARRONS	Chef de service contrôle (SCS) et suivi des produits halieutiques et poste capture	cresusfr2004@yahoo.fr
3	Cabo verde	Madame Maysa Vera-Cruz Rocheteau	Ministério da Economia Marítima Unidade de Inspeção e Garantia de Qualidade	maysa.rocheteau@mem.gov.cv
4	Cameroun	Dr Jean Blaise NGOLLONG NJANGI	Chef de la Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche à la Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques.	jngollong@yahoo.fr
5	CGPM	Mr Ahmed Siliman	Spécialiste des questions d'application en matière de pêche	Ahmed.Siliman@fao.org
6	COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
7		Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert des pêches	a615@ruby.ocn.ne.jp
8		Mr Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	laamrichmpm@gmail.com
9		Mr Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	sadiki.comhafat@gmail.com
10		Mr Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
11		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.comhafat@gmail.com
12		Mr Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
13	Congo	Mr Juste Davy NZAMBA	Opérateur, Chef de service de suivi et du contrôle au centre d'observation des navires, bateaux ou embarcations de pêche.	justedavy@gmail.com
14	Consultant	Mr Abdellatif EL ANKOUD	Consultant	elankoud@gmail.com
15		Mr Abderrahmane CHEKAYRI	Consultant	chekayri@gmail.com ; a.chekayri@medasys.ma
16	COREP	Mr Emile Essema	Secrétaire Executif	essemile@yahoo.fr
17	Côte d'Ivoire	Mr Diomadé Baba Maxime	Administrateur du Centre de Surveillance des Pêches	maximediomande@gmail.com
18	CPCO	Mme Viviane Koutob	Coordinatrice de Projets	vkoutob@tm-tracking.org

19	CSRP	Mr Charles Mamady BEYE	Chef du service communication et des relations publiques	charles.beye@spcsrp.org ; spcsrp@spcsrp.org ;
20	FAO/Rome	Mme Eliana Haberkon	Fisheries Institutions and policy expert/FAO	Eliana.Haberkon@fao.org
21	Gabon	Mr Jean Yvon ELANGMANE	Directeur des Affaires Juridiques et de la surveillance	elangmanepaterne@yahoo.fr ; schmiche@yahoo.fr
22	Gambia	Mr Kebba Njie	Senior Fisheries Assistant (MCS Unit)	kebbanjiejr@gmail.com
23	Ghana	Mme Bernice TETTEH	Contrôle de surveillance et Division de la surveillance de la Commission des pêches	maaberny@yahoo.co.uk ; michyad2000@yahoo.com
24	Guinée	Mr Amadou Sara DIALLO	Ingénieur Electrotechnicien au centre national de surveillance et de police des pecheries (CNSP)	amdousara2@gmail.com
25	Guinée Bissau	Mr NHAGA LUIS	Responsable du VMS/ Service National des Fiscalisations des Activités de Pêche	luisnhaga@hotmail.com
26	Guinée Equatoriale	Mr Nso Edo Abegue, Ruben Dario	Chef de cabinet du ministre des Pêches	granmaestrozaiko@yahoo.es
27	INRH/Maroc	Mr Malouli IdrissiMohamed	Représentant/INRH	malouli@inrh.ma
28	Libéria	Mr Isaac P. Johns	Superviseur par intérim, des pêches centre de surveillance	patrickjohns890@gmail.com
29	Maroc	Mr Mohammed BEN BARI	Directeur du contrôle des activités de la pêche maritime,	benbari@mpm.gov.ma
30		Mr Abdellatif H MIDANE	Chef de service de coordination de la lutte contre la pêche INN ; 0678509929	hmidane@mpm.gov.ma
31		Mme Sara TABIT BENSLIMANE	Cadre au sein de la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime.	sara.tabit@mpm.gov.ma
32	Nigeria	Mme Tracey E. Malchus	Asst. Chief Fisheries Officer	tracymalchus@yahoo.com
33	OMPDA	Mr Naoussi Andre	Journaliste/ Coordonnateur OMPDA	andrenaoussi@gmail.com
34	Sénégal	Mr Babacar Sadikh SANO,	Chef du Service Informatique et Statistiques à la DPSP	bssano@gmail.com
35	Sierra Leone	Mr Mohamed Kemokai	Assistant/chef du MCS	mohamedkemokai872@gmail.com
36	Togo	Madame Gbare épouse WADJA UMUL-KHAIRI	Assistante au chef de Section promotion des pêches	dpamaep_tg@yahoo.com ; gbareumu@gmail.com

ANNEXE II : AGENDA

Jeudi 4 Juillet 2019

PROGRAMME	THEME D'INTERVENTION
09 :00-09 :15	- Accueil des participants
09 :15-09 :45	- Ouverture officielle de la réunion : <ul style="list-style-type: none">• Allocution du représentant du pays hôte• Allocution de la FAO• Allocution de la présidence de la COMHAFAT• Allocution introductive du SE de la COMHAFAT• Désignation du président de la réunion
09:45-10 :30	- Section 1 : Les menaces sur la durabilité de la pêche
	- La dégradation des ressources marines : la surpêche : Mr. A. BENABBOU (COMHAFAT) - La communication est essentielle: Une nouvelle approche de défis en matière de gouvernance de la pêche. Le cas RSN: Ms. Eliana HABERKON (FIAP)
10:30-11:00	Pause-Café
11:00-12 :30	- Section 2: Les TIC et la réalisation de l'ODD14
	- Les TIC et le développement durable des pêches : Introduction et contexte général : Mr. Abdennaji LAAMRICH (COMHAFAT) - Les applications TIC au service de la pêche durable: Mr. Abdellatif EL ANKOUD (Consultant) - Les TIC et le contrôle de la pêche et la lutte contre la pêche INN au Maroc : Mr. Abdellatif HMIDANE (DPM)
12:30-14:00	Dejeuner
14:00-15:00	- Section 2 : Les TIC et la réalisation de l'ODD14 (suite)
	- Les TIC comme outils de recherche en sciences Halieutiques : Cas du Maroc : Mr. Abdelmalek FARAJ (DG INRH) - L'utilisation des TIC pour une gestion rationnelle de la pêche dans la zone de compétence de la CGPM : Mr. Ahmed Slimane (CGPM) - TIC et mass media au service de la pêche : l'expérience de l'OMPDA

Atelier "Technologies d'Information et de Communication : Quel rôle dans la réalisation d'une pêche durable en zone COMHAFAT ?"

Tanger, 4-5 Juillet 2019

	: Mr. André Naoussi (OMPDA)
15:00-16:00	Section 3 : Les TIC, opportunités ou occasion ratée pour les pays de la Région
	- Situation numérique dans les pays de la zone COMHAFAT Tour de table/Réponse au questionnaire et synthèse
16 :00-16:30	Pause-café
16:30-16 :50	- La révolution numérique dans les pays en développement (Afrique) : entre illusion et réalité : Mr. Abderrahmane CHEKAYRI (Consultant)
16:50- 18 :00	Discussions

Vendredi 5 Juillet 2019

09:30-11:00	- Etat des lieux et prérequis à l'utilisation des TIC à la pêche Questionnaire / synthèse
11:00- 11:30	Pause-café
11:30-12:30	Section 4 : Les Perspectives pour les pays de la COMHAFAT
	Discussion générale
12:30-14:30	Dejeuner
	Conclusions et recommandations
14:00-16:30	Rédaction des recommandations et du rapport

ANNEXE III- QUESTIONNAIRES

Questionnaire 1 : Réalités et perspectives pour les Etats de la région

1. Les TIC sont-elles une composante de la stratégie nationale de développement ?			
2. Votre pays a-t-il une politique nationale de développement des TIC ?			
3. Existe-t-il un programme d'e-gouvernance (administration publique électronique) dans votre pays ?			
- Les TIC sont-elles une composante de la stratégie nationale de développement ?			
- Comment considérez-vous l'information des citoyens à travers le web et les médias sociaux ?			
Très Bonne	Bonne	Moyenne	Faible
- Comment considérez-vous l'offre des services d'e-administration aux citoyens			
Très Bonne	Bonne	Moyenne	Faible
Les TIC sont-elles adaptées aux besoins des citoyens en matière d'information et de communication eu égard			
4. Les TIC sont-elles adaptées aux besoins des citoyens en matière d'information et de communication ? <i>Préciser</i>			
5. Selon vous, quels sont les facteurs qui limitent le plus la généralisation de l'accès aux TIC et de leurs services, dans votre pays ?			
- D'ordre physique : Disponibilité et proximité des infrastructures et dispositifs des TIC			
- D'ordre économique (le coût d'accès)			
- D'ordre cognitif et culturel (Analphabétisme, Perception négative des TIC, résistance au changement, services non adaptés aux besoins, ...).			
<i>Pouvez-vous estimer l'importance relative de chaque facteur en %</i>			
6. Selon vous, quelles sont les actions urgentes à entreprendre au niveau de votre pays, pour promouvoir l'usage des TIC ?			
- Législatives, réglementaires et de régulation ?			
- Matérielles (Infrastructures et équipements...)			
- Humaines (renforcement des compétences)			

Questionnaire 2 : les Prérequis

1. Y a-t-il une approche stratégique gouvernementale d'intégration de l'information, de la communication et des TIC dans la pêche ?
2. Existe-t-il un système d'information de gestion de pêches ? Expliciter succinctement les processus automatisés dans le système d'information (Navires, catégorie de pêche, licences, ports d'attaches, zones de pêche, ...)
3. Existe-t-il des plans d'aménagement des pêcheries instituant les zones, les périodes et les quotas de pêche de chaque type de pêche
4. Existe-t-il des systèmes automatisés de contrôle et de surveillance des navires de pêche (VMS, AIS, VDS, Radars, ...) ? Lister les technologies utilisées ainsi que les supports de communication des données
5. Est-ce que les coordonnées exactes des zones interdites à la pêche sont-elles spécifiées ?
6. Les opérateurs de télécoms existants offrent-ils des services par satellites (Inmarsat, Iridium, etc...) permettant de couvrir les zones de pêche
7. Existe-t-il des données sur les zones de couverture en mer par les réseaux de télécoms mobiles GSM, 3G et 4G ?
8. Existe-t-il un réseau de communication VHF terrestre avec les navires de pêche (communications GMDSS, ...) ?
9. Existe-t-il des stations radars de surveillance des côtes ?
10. Les textes de lois explicitent-ils les systèmes de contrôle ou de surveillance à mettre en place à terre et à bord des navires ?
11. Existe-t-il un système permettant la traçabilité des captures de pêche depuis la mer jusqu'à la commercialisation
12. Existe-t-il une organisation pour la coordination du contrôle et de la surveillance de l'activité de pêche ?

ANNEXE IV : RECOMMANDATIONS

- A. **Réaffirmant** l'importance du secteur des pêches dans la croissance économique, dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire et nutritionnelle particulièrement en Afrique ;
- B. **Considérant** les diverses menaces qui pèsent sur la durabilité des ressources marines et leur impact négatif d'ordre économique, social et environnemental ;
- C. **Considérant** l'Objectif de Développement Durable 14 "*Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*" ;
- D. **Considérant** les multiples solutions TIC appliquées pour le développement d'un secteur de la pêche performant, sécurisé et durable ;
- E. **Reconnaissant** le potentiel exceptionnel des TIC dans l'accélération de la réalisation de l'objectif de la durabilité des ressources halieutiques, en contribuant de manière concrète à la gestion des stocks de poisson, aux stratégies de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche et à la collecte et au stockage de l'information ;
- F. **Constatant** le retard enregistré par certains pays et l'existence de fortes disparités en matière d'accès au TIC au niveau national et régional, en raison notamment des déficits en infrastructures de télécommunication ;
- G. **Se référant** à la Déclaration de Genève du 12 Mai 2004, réaffirmant le droit universel à l'accès aux TIC, ainsi qu'à la Déclaration Africaine sur la Gouvernance de l'Internet, adoptée le 13 Février 2017 ;
- H. **Conscients** des forts préjudices que pourraient subir les stocks de poissons dans le cadre d'une gouvernance de la pêche ignorant ou sous utilisant les TIC pour une gestion durable ;
- I. **Tenant compte** de la situation particulière des Etats de la région COMHAFAT en matière de politique de développement des TIC ;
- J. **Se félicitant** des réalisations et de l'expérience de certains Etats membres en matière d'utilisation des TIC dans la gestion de leurs ressources halieutiques en vue d'une exploitation durable ;

- K. Considérant** que la duplication de ces expériences dans d'autres pays de la zone COMHAFAT est de nature à favoriser leur généralisation en faveur du développement durable de la pêche dans la Région, dans le cadre de la coopération Sud-Sud ;

LES PARTICIPANTS RECOMMANDENT :

- 1.** De promouvoir les TIC dans l'ensemble du secteur halieutique, à travers leur intégration dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la pêche ;
- 2.** De créer une entité dédiée aux TIC au sein des départements de la pêche, aux fins de développement des applications en matière de gestion des ressources halieutiques et de l'environnement marin ;
- 3.** D'allouer un budget conséquent pour la promotion des TIC et l'accès à l'Internet au service de la gouvernance des pêches ;
- 4.** D'assurer une coordination entre le département en charge de la pêche et les Administrations gouvernementales chargées de la politique des TIC ;
- 5.** De renforcer les capacités des acteurs institutionnels, privés et de la société civile dans l'appropriation des outils TIC liés à la pêche ;
- 6.** D'associer tous les acteurs non étatiques concernés, particulièrement les organisations professionnelles, dans la conception et la mise en œuvre des projets d'informatisation liés au secteur halieutique ;
- 7.** De promouvoir l'échange d'experts, le partage de l'information, le transfert de technologie et de savoir-faire en privilégiant la coopération Sud-Sud ;
- 8.** De faciliter et d'appuyer la mobilisation, la coordination et l'intervention des partenaires techniques et financiers au développement de la numérisation dans le secteur de la pêche.

ANNEXE V : ALLOCUTIONS

Allocution d'ouverture de Monsieur le Président de la COMHAFAT

Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT

Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe technique du COMHAFAT

Messieurs les consultants ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service,

Distingués délégués des différents Etats membres de la COMHAFAT

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Président de la COMHAFAT, Monsieur **Kobenan Kouassi Adjoumani**, Je suis particulièrement heureux de prendre la parole devant cette assemblée, à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture des travaux pour vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à cet atelier.

Mesdames et Messieurs ;

A ce stade de mon propos, permettez-moi de remercier la COMHAFAT et nos partenaires techniques et toutes les organisations internationales représentées à cette cérémonie qui soutiennent le développement durable et la préservation des ressources halieutiques.

C'est pour moi un réel plaisir de nous retrouver ensemble ici avec vous dans cette grande et belle ville de Tanger et plus précisément dans ce magnifique hôtel HILTON Garden pour ce séminaire sur l'importance des Nouvelles Technologies de l'informations (TIC) dans la réalisation d'une pêche durable en zone COMHAFAT.

En effet, Les Technologies de l'information de la communication ont évolué géométriquement, et sont utilisées dans une large gamme d'applications dans tous les domaines. Leurs Contributions au dynamique de développement de la pêche est aujourd'hui au centre de nombreux débats, tant au regard de la maîtrise de l'information que de la réduction des efforts qu'elle autoriserait.

Mesdames et Messieurs ;

J'espère que cette séance serait très riche en échange entre les participants venus des différents pays du COMHAFAT ici présent. Je ne doute point de la qualité ni de la compétence de tous les présentateurs des divers modules. Je compte également sur l'attention et l'intérêt de tous ici présent sur les contenus du présent atelier.

Ainsi, Au nom du Président de la COMHAFAT, Monsieur **Kobenan Kouassi Adjoumani** je déclare ouvert les travaux

Vive la Coopération régionale

Vive la COMHAFAT

Je vous remercie

Allocution du représentant du Département des pêches maritimes du Maroc

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Honorables invités,

C'est pour moi un grand Honneur de prononcer ce mot d'allocution, Au nom du Département de la pêche maritime du Royaume du Maroc, à l'occasion de cet atelier organisé par « la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'océan atlantique - COMHAFAT ».

Mes remerciements vont à l'endroit de l'assistance qui nous honore de sa présence et à qui je souhaite, au nom du Département de la Pêche maritime du Royaume du Maroc, la bienvenue et un agréable séjour dans cette merveilleuse ville du Royaume.

Mesdames et Messieurs ;

La conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines constituent un axe important dans les objectifs du développement durable. Le bien être humain et la sécurité alimentaire sont un souci majeur dans ce contexte, et les ressources de la mer ainsi que l'aquaculture interviennent étroitement dans la satisfaction de ce bien être et cette sécurité alimentaire.

Face aux pratiques de pêche non responsables et celles engendrant une dégradation du milieu marin, des mesures importantes sont nécessaires, dans les réglementations relatives à la préservation des eaux et à la gestion et exploitation des ressources halieutiques, dans la lutte contre la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et dans la lutte contre les pratiques de pêche destructrices. Ainsi, les régulateurs, les gestionnaires et les scientifiques unissent et coordonnent tous leurs efforts et actions pour l'élaboration de règles de gestion et d'exploitation fondées sur des données scientifiques tout en agissant pour une application et mise en œuvre idoines dans l'objectif de préserver les ressources à des niveaux soutenables.

Mesdames et Messieurs ;

Dans cet objectif de développement durable les Etats sont appelés à mieux gérer et à mieux préserver les ressources aquatiques. Leurs actions en matière de gestion et d'exploitation de ces ressources doivent converger vers une assurance de soutenabilité.

Dans ce contexte, il m'est un grand honneur de vous faire part que Le Royaume du Maroc accorde une importance primordiale à la ressource halieutique. En effet, depuis

la mise en œuvre de la stratégie Halieutis, dans laquelle la durabilité de la ressource constitue un axe majeur, une nette majorité des espèces commerciales sont dorénavant gérées par des plans d'aménagement.

De même, une importance particulière a été accordée à la prévention et à la lutte contre la pêche INN. A cet effet, une série de mesures a été instaurée par le Royaume du Maroc, ayant permis de disposer d'une entité administrative de coordination du contrôle des activités de la pêche, d'une plateforme juridique actualisée, de procédures et méthodologies opérationnelles, d'une surveillance par VMS, d'outils électroniques avancés pour le suivi de la traçabilité des captures et d'un plan national de contrôle des activités de la pêche. Ceci, dans un objectif d'amélioration, d'efficacité et d'efficience du système de contrôle.

Mesdames et Messieurs ;

Les technologies d'information et de communication offrent des opportunités très utiles. Leur avancée intéresse de plus en plus différents domaines, qui y trouvent un appui et un support incontournables.

Ainsi, les travaux de nos scientifiques dans le domaine halieutique utilisent de plus en plus ces technologies que ce soit en matière d'appareillage, d'équipements ou de logiciels, le contrôle et le suivi des activités de la pêche ont eux aussi recours à ces technologies (VMS, traçabilité électronique, observation électronique à bord, ...) . La production de l'information, son traitement, son stockage, sa disponibilité, son échange, sa communication, ... deviennent de plus en plus utiles et nécessaires pour notre secteur.

Votre rencontre à Tanger constitue une opportunité certaine pour débattre et discuter de l'utilisation des technologies d'information et de communication pour la pêche durable, elle contribuera sûrement au développement des capacités à travers le partage attendu d'informations et d'expériences vécues par les différents intervenants et participants.

Au nom du Département de la pêche maritime du Royaume du Maroc, je vous remercie encore une fois pour votre présence dans cet atelier et vous souhaite une grande réussite dans vos travaux.

Merci.

Allocution introductive du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

Monsieur le Représentant du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc

Monsieur le Représentant du Président en exercice de la COMHAFAT

Madame la Représentante de la FAO

Madame et Messieurs les représentants des Organisations

Régionales des Pêches africaines

Monsieur le Coordinateur de l'OMPDA

Messieurs les représentants des Etats membres

Chers collègues

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture de cette rencontre de réflexion portant sur la contribution des TIC à la réalisation d'une pêche durable dans la Région, que la COMHAFAT a l'honneur d'organiser ici à Tanger.

Je voudrais à ce propos, au nom du Président de la COMHAFAT Monsieur **Adjoumani Kobenan Kouassi**, Ministre des Ressources naturelles et Halieutiques de la Côte d'Ivoire, et en mon nom personnel vous remercier pour avoir bien voulu répondre à notre invitation.

J'aimerais également remercier, à travers Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la pêche Maritime, des Eaux et Forêts et du Développement Rural, les Autorités marocaines pour leur appui constant à la COMHAFAT et pour l'aide et le soutien qu'elles ont bien voulu apporter à l'organisation de cette réunion.

Mesdames et Messieurs,

L'organisation de cet atelier nous offre l'occasion de réfléchir à la manière dont les technologies de l'information et de la communication dans le secteur des pêches (TIC) peuvent aider à promouvoir une pêche durable pour les pays de la Région, à travers quelques exemples de leur utilisation et de leur impact potentiel dans l'exploitation des ressources halieutiques. Nous nous interrogerons ainsi sur la manière dont celles-ci sont établies pour améliorer les possibilités de renforcement de la durabilité des ressources halieutiques.

Les applications TIC ont fait leur apparition dans le secteur de la pêche depuis quelques décennies déjà, et leur utilisation qui suit une progression géométrique et de plus en plus banalisée. Elles touchent l'ensemble du secteur où elles sont utilisées dans l'évaluation des ressources, la recherche halieutique, le recensement des navires en passant par les captures, la transformation, la commercialisation et la sécurité de la navigation.

Les TIC peuvent certainement nous aider à améliorer sensiblement la gestion des ressources halieutiques et à contribuer à leur gestion durable.

Cependant, leur introduction dans le contexte halieutique peut présenter des risques et des conséquences potentiellement néfastes, si des précautions ne sont pas prises et des obstacles ne sont pas levés.

En plus de leur prêter la réputation d'accélérer le déclin des stocks de poissons, en ce qu'elles permettent aux navires de la pêche commerciale d'exploiter les populations des zones auparavant considérées comme difficiles d'accès, et en poussant les pêcheurs artisanaux à prendre plus de risques, en cherchant des lieux de pêche plus éloignés ou en rivalisant avec les plus gros navires utilisant les dernières innovations technologiques, les TIC dans la gestion de la pêche, si elles ne sont pas pensées dans le cadre d'une stratégie claire et volontariste des pouvoirs publics, elle-même intégrée dans une politique nationale de l'information et de la Communication, peuvent ne pas aboutir à l'effet escompté.

Mesdames et Messieurs,

L'utilisation des TIC dans le domaine halieutique est liée à leur degré d'application à l'ensemble des secteurs au niveau national. Elle présuppose l'existence d'un environnement juridique incitatif, d'infrastructures de communication performantes et de compétences appropriées.

L'on s'interrogera de savoir si les pays de la région disposent d'un tel *écosystème* ? Comment ils vivent cette transformation ? Ont-ils intégré l'utilisation de ces technologies, et de quelle manière ils les ont appropriées ?

Les technologies numériques transforment les sociétés et l'économie mondiales, mais bien des pays dits *en développement* sont encore privés des bienfaits que leur apporterait le numérique, telle que, une meilleure gouvernance, une croissance économique durable et sans exclusion, et une fourniture des services plus efficace. Rater le train des techniques numériques ou accuser un retard, serait fort préjudiciable

pour nos pays compte tenu de l'importance de l'avantage concurrentiel que pourrait apporter ces innovations.

C'est à ces questions et à bien d'autres que notre rencontre essayera d'apporter des réponses.

Notre démarche consistera à

- Rappeler l'importance économique et sociale du secteur de la pêche pour les pays de la Région et les principales menaces sur la durabilité des stocks de poissons ;
- Examiner les diverses applications et l'impact potentiel des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des pêches ;
- Montrer de quelle manière associer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) aux outils existants pour renforcer la durabilité de ces stocks ;
- Proposer des voies/stratégies en matière de politique pour favoriser un emploi optimum des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des pêches pour assurer la durabilité des ressources ;

Convaincu de votre expertise collective et de votre engagement, je suis persuadé que notre réflexion apportera de nouvelles contributions pour une meilleure exploitation des énormes possibilités qu'offrent ces technologies à la pêche dans notre Région.

En renouvelant mes vifs remerciements à tous nos partenaires techniques et financiers, je souhaite pleins succès à nos travaux.